



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ORL

Question écrite n° 62805

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la pénurie de médecins ORL en Haute-Marne. Confrontés à une demande croissante en matière de santé de la part de la population haute-marnaise, les médecins ORL ont de plus en plus de difficultés pour répondre de façon satisfaisante aux besoins de leurs patients. Or, l'évolution démographique du corps médical dans ce département ne permet pas d'envisager une amélioration de la situation sans l'adoption de mesures spécifiques. En conséquence, il lui demande de lui préciser les mesures que compte adopter le Gouvernement pour faire face à la pénurie de médecins ORL en Haute-Marne.

Texte de la réponse

Un rapport sur la démographie médicale, réalisé avec l'appui d'un groupe de travail interministériel comprenant des représentants des directions concernées du ministère de l'emploi et de la solidarité, de la direction de la prévision du ministère de l'économie des finances et de l'industrie et de la CNAMTS, a été remis au ministre délégué à la santé le 20 juin dernier. Il présente une première analyse de la démographie médicale et examine les mesures qui pourraient être prises pour répondre aux problèmes posés par ses perspectives d'évolution. Selon les constats du rapport, la démographie médicale aujourd'hui est caractérisée à la fois par une densité globale élevée (331 médecins pour 100 000 habitants, près de trois fois plus qu'en 1970) et par des situations très variables selon les spécialités, le mode d'exercice et la répartition géographique de l'offre. La forte croissance démographique du corps médical s'est accompagnée d'une nette augmentation de la part des spécialistes qui est passée de 43 % en 1984 à 51 % en 2000. Cela correspond à une augmentation du nombre de spécialistes très importante en valeur absolue, de près de 40 000 en quinze ans. Une des spécialités médicales ayant bénéficié de cette forte augmentation est précisément l'oto-rhino-laryngologie dont les effectifs sont passés de 2 330 au 1er janvier 1984 à 2 889 au 1er janvier 2000, soit une augmentation de 25 % en seize ans. Cependant, les effets du numerus clausus relativement bas jusqu'en 1998 (3 583 postes) et les ajustements techniques nécessaires entre spécialistes et omnipraticiens conduisent à stabiliser les effectifs des oto-rhino-laryngologistes à 2 785 en 2005. Face à la baisse démographique qui affectera l'ensemble du corps médical français et devrait se situer vraisemblablement autour de 15 % à l'horizon 2020, le Gouvernement a décidé de relever le numerus clausus à 3 700 postes pour 1999, 3 850 postes en 2000, 4 100 pour 2001 et 4 700 pour 2002. Pour les années à venir, l'effort de recrutement des futurs médecins sera maintenu. Il convient de souligner que ce n'est qu'à compter de 2008 que la densité médicale commencera à diminuer de façon globale. Afin de disposer d'un dispositif d'observation et d'analyse permettant, avec l'ensemble des partenaires concernés, de préparer les adaptations nécessaires, un observatoire de la démographie médicale et des métiers sera prochainement mis en place.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62805

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3648

Réponse publiée le : 12 novembre 2001, page 6522